



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 15 septembre 2025

Faits saillants

- Le commerce extérieur de la Suisse continue de reculer, après toutefois un 1^{er} trimestre record
- La Suisse poursuit la diversification de ses relations commerciales
- Le secteur bancaire plaide contre les mesures phares TBTF avant leur examen par le Parlement

Macroéconomie

Commerce extérieur : Le commerce extérieur, qui s'est contracté au 2^{ème} trimestre après avoir atteint un niveau record au 1^{er}, reflétant l'anticipation des annonces tarifaires américaines, a continué de diminuer au mois d'août, selon l'Office fédéral des douanes. Les exportations à destination des Etats-Unis ont nettement reculé (-22 % par rapport à juillet, désaisonnalisés), plombées par l'horlogerie, un des secteurs les plus touchés par les droits de douane américains, même si le secteur avait essayé d'anticiper les surtaxes au cours des mois précédents. La chute des ventes vers les Etats-Unis est également en partie attribuable au secteur de la chimie-pharmacie : même si la pharma fait partie des produits exemptés des surtaxes américaines à ce stade, la baisse reflète l'inquiétude du secteur qui avait anticipé ses ventes au 1^{er} trimestre.

ALE Mercosur : Le Conseiller fédéral à l'économie, Guy Parmelin, a signé avec les autres représentants des pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) un accord de libre-échange avec les Etats du Mercosur. Conclu début juillet après quatorze rondes de négociations, cet accord franchit une étape formelle. L'accord couvre de nombreux domaines, du commerce de biens à la propriété intellectuelle, en passant par les barrières techniques au commerce, les mesures sanitaires ou encore les services numériques. Il doit faciliter les relations économiques bilatérales et l'accès aux marchés, notamment publics, pour les entreprises et investisseurs. A terme, environ 96 % des exportations suisses à destination des Etats du Mercosur seront entièrement exonérées des droits de douane. Des quotas d'importations ont aussi été négociés pour certains produits agricoles sensibles, dont la viande. Selon le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, cet accord devrait permettre aux entreprises helvétiques d'économiser plus de 155 M CHF par an. L'entrée en vigueur de l'accord dépend toutefois encore de sa ratification par les Parlements de chaque pays membre de l'AELE et du Mercosur. En Suisse, il pourrait aussi passer par un référendum.

ALE Chili : Le Parlement a adopté l'accord révisé de libre-échange entre les pays de l'AELE, dont la Suisse, et le Chili. Désormais, la quasi-totalité des exportations suisses vers le Chili sera exemptée de droits de douane. Par rapport au premier accord conclu il y a une vingtaine d'années, cet accord modernisé inclut de nouvelles dispositions sur le développement durable, les services financiers, les PME, le commerce électronique et la protection de la propriété intellectuelle.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 18/09	Var. vs 11/09
EUR/CHF	0,9334	- 0,1 %
USD/CHF	0,7891	- 1,3 %
SMI	12 049	- 2,0 %
Taux 10a	0,193 %	- 6 pb

Politique commerciale : La Suisse a lancé, avec 13 autres Etats, le [Future of Investment and Trade Partnership](#), une initiative regroupant des économies de petite et moyenne taille favorables au libre-échange dans un cadre fondé sur des règles. Créée suite aux pressions internationales qui pèsent sur la politique commerciale, cette initiative doit permettre aux membres d'accroître leur influence dans l'économie mondiale. Les priorités portent sur la résilience des chaînes d'approvisionnement, la réduction des obstacles non tarifaires, la facilitation des investissements et l'usage des nouvelles technologies. Sans obligations légales ni structure formelle, cette plateforme ouverte au secteur privé et à d'autres États offre aux pays membres un outil supplémentaire afin de renforcer et de diversifier leurs relations commerciales. Outre la Suisse, les autres Etats signataires sont le Brunéi, le Chili, le Costa Rica, les Émirats arabes unis, l'Islande, le Liechtenstein, le Maroc, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Panama, le Rwanda, Singapour et l'Uruguay.

Innovation : L'Indice mondial 2025 de l'innovation publié par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a confirmé la 1^{ère} place de la Suisse au classement de l'innovation devant la Suède et les États-Unis, comme l'an passé. Ce classement repose sur des dizaines d'indicateurs relatifs qui privilégient essentiellement l'environnement de la recherche à l'impact concret des innovations et des entreprises sur l'économie. La quantité de brevets de l'industrie pharmaceutique bâloise apparaît ainsi comme un facteur de réussite pour la Suisse, qui se maintient en tête de ce classement depuis quinze ans. La Suisse figure parmi les cinq premiers dans toutes les différentes parties sauf une, celle du capital humain et de la recherche, pour laquelle elle est sixième. Elle figure notamment toujours au premier rang pour l'accès aux technologies.

Secteur financier

Secteur bancaire : Au cours de sa conférence annuelle, tenue cette année à Berne, l'Association suisse des banquiers (ASB) a critiqué le train de mesures *Too big to fail* (TBTF) du Conseil fédéral présenté en juin (cf. [Veille économique et financière du 30 mai au 6 juin](#)), jugé excessif et potentiellement nuisible à la place financière suisse, qui a été, selon le Président de l'ASB, jusqu'ici résiliente face aux crises grâce à des modèles d'affaires solides et une réglementation équilibrée. L'ASB demande ainsi des ajustements au projet TBTF dans quatre domaines : i) ne pas imposer des règles uniformes à toutes les banques alors qu'une seule (Credit Suisse) a été en crise ; ii) limiter l'élargissement, jugé excessif, des pouvoirs de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) ; iii) préserver l'autonomie des établissements en matière d'organisation et de rémunérations ; iv) revoir les nouvelles exigences de fonds propres demandés à UBS (entre 15 et 25 Mds CHF), considérés comme excessifs et aux « effets exorbitants ». Sur ce point, une étude de l'Université de Bâle et de la Tilburg University estime les coûts annuels pour UBS des nouvelles exigences en fonds propres inscrites dans la réforme TBTF à « seulement » 124 M USD par an, contre 2 Mds annuels selon la banque, un écart qui alimente le débat. Le Parlement commencera à examiner la réforme fin septembre, alors que des rumeurs de délocalisation d'UBS circulent depuis plusieurs mois. Invité à une table-ronde au cours de la conférence, Stefan Walter, le directeur de la Finma, a quant à lui jugé les mesures du Conseil fédéral justes et nécessaires à la stabilité du système, soulignant qu'elles ne correspondaient pas à la version la plus contraignante qui ait été proposée.

Monnaie numérique : L'Association suisse des banquiers (ASB) a coordonné une [étude de faisabilité](#) pour avancer dans la mise en place d'une infrastructure standardisée pour des services financiers basés sur la blockchain, qui conclut sur un succès. L'étude a porté sur les *Deposit token*, c'est-à-dire des instructions de paiement tokenisés sur la blockchain, et impliqué trois établissements : PostFinance, Sygnum Bank et UBS. Elle a permis pour la première fois à ces banques d'effectuer un paiement juridiquement contraignant au moyen de dépôts bancaires et en utilisant une blockchain publique. Grâce à la représentation des dépôts bancaires sur la blockchain, les paiements pourraient à l'avenir non seulement être traités immédiatement et de manière définitive sur une infrastructure commune, mais aussi être directement intégrés dans des processus commerciaux automatisés. De futurs travaux doivent permettre de continuer à analyser le potentiel de cette technologie pour les paiements, mais n'anticipent pas la décision des institutions financières d'introduire un *Deposit Token*.

Secteurs non financiers

Télécom : La Commission fédérale de la concurrence (Comco) a classé la procédure à l'encontre Swisscom concernant la mise en réseau haut débit des sites d'entreprise, concluant que l'opérateur n'a pas abusé de sa position dominante. Cette décision met fin à un long feuilleton entamé en 2015, à l'issue d'une première enquête, lorsque Swisscom avait écopé d'une amende de 7,9 M de CHF pour avoir entravé la concurrence lors de l'appel d'offres de la Poste. Soupçonné d'avoir appliqué des prix discriminatoires et créé un effet de ciseau sur d'autres marchés, l'opérateur faisait l'objet d'une deuxième enquête depuis 2020. Mais en mars 2024, le Tribunal fédéral avait annulé la première sanction, estimant que, malgré sa position dominante, Swisscom n'avait pas imposé de conditions déraisonnables à la Poste ou à Sunrise. Sur cette base, la Comco a décidé de classer le dossier. Swisscom a salué une décision « logique ».

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay